



Conditions Générales de Ventes du stage « Soutien Scolaire Anglais »

Article 1 - Niveau de connaissances préalable requis

Aucun niveau de connaissances préalable n'est requis pour suivre le stage « Soutien Scolaire Anglais » proposé par la société TELELANGUE. La « leçon » effectuée lors de la semaine d'essai, permet de définir le niveau de départ du stagiaire. Les formations sont déterminées en fonction du bilan pédagogique effectué par téléphone.

Article 2 – Délai de rétractation

Conformément à l'Article L 121-19 du Code de la Consommation, un stagiaire préinscrit à un stage « pourra librement se rétracter dans un délai de sept (7) jours francs sans avoir à justifier de motifs ni avoir à payer de pénalité ».

Le délai de rétractation commence à la date d'expédition par TELELANGUE au stagiaire de sa confirmation de préinscription au stage de son choix. La confirmation de pré-inscription est un courrier électronique adressé sur la boîte de messagerie du stagiaire qui lui donne ses codes d'accès personnels (identifiant et mot de passe) pour accéder au « NetPlanning », la plateforme de réservation de ses cours par téléphone via skype et d'accès à ses cours par Internet.

La demande de rétractation est simple et automatique. Il suffit de cliquer à n'importe quel moment durant ces sept (7) jours francs sur le lien « annuler ma période d'essai » qui se trouve dans l'onglet « Ma commande » du « NetPlanning ».

Article 3 – Conditions de réalisation de la formation

3.1. Contrat de formation

Le contrat de formation doit être retourné à notre société signé par un des parents du stagiaire pour bénéficier de l'ensemble des connexions et des cours de la formation.

3.2. Lieu de formation :

Le stage « Soutien Scolaire Anglais » se déroule exclusivement à distance. Le stagiaire choisit lui-même et librement son lieu de formation.

3.3. Organisation des cours par Internet avec CyberTeachers Online :

Muni de son login et de son mot de passe personnels, le stagiaire peut accéder 24h/24 et 7j/7 à son programme de cours par Internet avec l'outil « CyberTeachers Online » à partir de n'importe quel poste informatique disposant d'une connexion Internet et équipé du logiciel de navigation Microsoft Internet Explorer de version 5.0 ou supérieure. « CyberTeachers Online » ne fonctionne ni avec le logiciel de navigation Netscape, ni sous les anciennes versions de Macintosh.

Pour un fonctionnement optimum, notamment en ce qui concerne les fonctionnalités multimédia liées aux questions de compréhension orale, le poste informatique devra en outre être équipé d'une carte son (compatible Soundblaster), d'un casque (ou d'enceintes) et d'un microphone.

Le stagiaire s'engage à disposer de cet équipement minimum. La maintenance du poste informatique utilisé et/ou la mise à disposition d'un poste informatique dûment équipé pour le suivi des cours par Internet ne sont en aucun cas de la responsabilité TELELANGUE.

Les coûts de communication relatifs aux connexions Internet nécessaires pour accéder aux outils « Audit Linguistique Online », « CyberTeachers Online » ou « Re-test Online » sont à la charge exclusive du stagiaire et ne font en aucun cas partie de l'accord qui lie TELELANGUE et le stagiaire.

De plus, il est expressément reconnu par les parties que TELELANGUE concède au stagiaire uniquement un droit d'accès temporaire aux outils « Audit Linguistique Online », « CyberTeachers Online » ou « Re-test Online » et en aucun cas un droit de propriété.

3.4. Organisation des cours particuliers par téléphone via skype:

Les cours particuliers par téléphone peuvent être programmés par le stagiaire du lundi au vendredi de 9h00 à 21h00 et débutent à chaque demi-heure (exemples : 13h00 – 13h30 – 14h00, etc.)

Le stagiaire planifie directement ses cours sur « NetPlanning », la plateforme de réservation développée par TELELANGUE et disponible 24h/24 et 7j/7 sur Internet.

Le professeur appelle le stagiaire sur le numéro de téléphone indiqué à l'inscription à l'heure et aux jours fixés. Toute éventuelle demande de communication vers un autre numéro de téléphone (téléphone mobile, DOM-TOM, international, etc.) entraînera une surfacturation égale au coût supplémentaire ainsi engendré qui sera à la charge du stagiaire.

En aucun cas le stagiaire ne devra prendre l'initiative d'appeler son professeur et en aucun cas TELELANGUE ne mettra à sa disposition une ligne téléphonique pour la réception des cours particuliers par téléphone.

En cas d'empêchement, le stagiaire devra annuler sa réservation en respectant un préavis minimum de six (6) heures ouvrées avant l'heure de cours prévu initialement. Cette annulation se fera exclusivement sur « NetPlanning », notre outil de réservation par Internet. Aucune demande d'annulation de cours par téléphone ne sera acceptée.

En cas d'annulation de dernière minute (inférieure au préavis minimum de six (6) heures ouvrées), le cours « annulé trop tard » sera compté comme perdu. Un courrier électronique de notification de ce cours perdu sera adressé au stagiaire.

Article 4 –Durée et fin de formation

4.1. Début de formation :

La date de début de formation est fixée par la date d'envoi par TELEANGUE du courrier électronique indiquant au stagiaire ses codes d'accès confidentiels (identifiant et mot de passe) pour se connecter au « NetPlanning » :

4.2. Fin de formation :

La date de fin de formation est calculée par rapport à la date de début de formation (cf. Article 4.1) en fonction de la durée du stage commandé et des prorogations exceptionnelles (cf. Article 4.3). Au-delà de cette date, le contrat prendra fin indépendamment du niveau d'avancement du stagiaire dans sa formation.

4.3 Prorogations Exceptionnelles:

Les prorogations exceptionnelles ne pourront pas dépasser un (1) mois supplémentaire à la durée de chaque stage commandé.

4.4 Les absences prévues :

Lors de son inscription, le stagiaire communique à TELELANGUE les dates de ses futures absences (vacances, voyages, etc.). TELELANGUE s'engage à prendre en considération ces dates dans la limite de 2 semaines consécutives et avec un maximum de 16 cours particuliers par téléphone reprogrammé par niveau. Les « absences prévues » n'entraîneront pas de prorogation annulant la garantie.

Article 5 - Contenu de la formation

5.1. Le stage « Soutien Scolaire Anglais » :

Le stage « Soutien Scolaire Anglais » est une combinaison de cours particuliers par téléphone via skype et de cours par internet avec notre méthode d'apprentissage exclusive « CyberTeachers Online ». Ce stage se décompose en :

- cours particuliers par téléphone via skype de 30 minutes
- cours par Internet avec « CyberTeachers Online ».
- Accès aux Web Tools

5.2. Test de niveau

Le niveau de départ du stagiaire ainsi que ses objectifs de formation sont déterminés par un test de niveau par téléphone. Le résultat de ce test permet de définir le niveau des cours par téléphone ainsi que sur le « CyberTeachers Online ».

5.3. Les cours particuliers par téléphone via skype :

Dans le cadre du stage « Soutien Scolaire Anglais », 1 cours particulier par téléphone par semaine sera obligatoire pour progresser. Pour chaque cours, le stagiaire devra absolument avoir effectué la préparation (sur Internet avec CyberTeachers Online et/ou sur les supports pédagogiques fournis) demandée par le professeur d'un cours sur l'autre.

5.4 Les cours par Internet avec CyberTeachers Online :

Les cours par Internet sont effectués à distance par le stagiaire, les jours et horaires sont totalement libres. Le rythme de 3 à 4 cours minimum par semaine est recommandé. Le travail sur CyberTeachers Online est composé :

- du parcours guidé : le parcours d'apprentissage sur-mesure du stagiaire. Il est découpé en modules proposant différents exercices de vocabulaire et de grammaire adaptés au niveau du stagiaire.
- du parcours libre : des exercices différents de vocabulaire et de grammaire complémentaires à réaliser à l'initiative du stagiaire ou selon les préconisations du professeur.
- des WebTools : une véritable boîte à outils linguistiques qui comprend différentes fonctionnalités : dictionnaire hypertexte, moteur de traduction, fiches de grammaire, fiches fonctionnelles, laboratoire de langue, aide à la rédaction de document, etc. Ces outils assistent le stagiaire dans la préparation de ses cours particuliers par téléphone comme dans la réalisation de ses cours par Internet.

5.5 Les supports pédagogiques :

Le stagiaire bénéficie de supports pédagogiques individualisés établis en fonction du niveau et des objectifs de la formation (avec une partie cours et une partie exercices) appelés « Support de Formation ». Ils sont nécessaires lors de la préparation comme de la réalisation des cours particuliers par téléphone.

Pour les premiers cours particuliers par téléphone, le stagiaire recevra l'unité de cours correspondante par courrier électronique. Les enfants ont leurs supports pédagogiques disponibles sur le NetPlanning

5.6 Fréquence des cours :

Une semaine-type d'un niveau de stage « Soutien Scolaire Anglais » s'organise comme suit :

- 1 cours particulier par téléphone de 30 minutes
- 3 cours minimum par Internet de 30 minutes avec CyberTeachers.

5.7 Evaluation des acquis :

Il est convenu entre les parties que l'évaluation du niveau du stagiaire sera effectuée par une combinaison de deux types de contrôle continu.

Les informations relatives au contrôle continu sont accessibles par le stagiaire à tout moment de sa formation à partir du « Tableau de Bord » qui est une des fonctionnalités de CyberTeachers Online, notre outil exclusif de cours par Internet.

Article 6 - Pertes des avantages liés à ce contrat en cas de résiliation anticipée

Le représentant légal du stagiaire peut, sous certaines conditions, rompre unilatéralement le présent contrat. Dans tous les cas de figure, la résiliation anticipée du contrat entraînera la perte de tous les avantages et promotions dont le stagiaire bénéficiait du fait de son engagement initial. Le stagiaire ne pourra continuer à bénéficier que du tarif dégressif de référence décrit dans l'Article 7.

Ces promotions ou avantages sont de 4 ordres :

- dégressivité du prix par niveau liée au nombre de d'heures achetées
- mois offerts en cas de rupture anticipée du contrat, la durée totale du contrat exclura les mois supplémentaires offerts
- réduction : en cas de rupture anticipée du contrat, la valeur de ce contrat sera réévaluée de toute éventuelle réduction accordée
- prorogation exceptionnelle de la date de fin de contrat, accordée par TELELANGUE : en aucun cas celle-ci ne saurait être utilisée à l'avantage du stagiaire en cas de résiliation anticipée. La durée et les dates prévues initialement par le contrat seront les dates et la durée retenues.

Article 7 – Résiliation anticipée et unilatérale du présent contrat de la part du stagiaire

Le stagiaire pourra annuler le présent contrat en cas de force majeure dûment reconnu par la loi, la charge de la preuve lui incombant. A titre indicatif, ne sont pas reconnus comme cas de force majeure le fait de trouver ou perdre un emploi, un déplacement en Province ou à l'étranger (sans justificatif de quitus fiscal) etc. Ces cas feront l'objet d'une simple demande de modification de N° de téléphone pour recevoir les cours ou de prorogation de la date de fin de formation (formulaires disponibles sur demande), sans pour autant modifier les conditions de règlement acceptées par les deux parties.

Si l'annulation ne revêt pas le caractère de force majeure, le stagiaire devra accorder à TELELANGUE un préavis de deux (2) mois pendant lesquels il pourra continuer à se former.

L'annulation devra être adressée par lettre recommandée avec A/R à : TELELANGUE – Service Particuliers – 9, rue Maurice Grandcoing – 94854 IVRY-SUR-SEINE Cedex. La date officielle de demande d'annulation sera la date de réception du recommandé, et non la date d'envoi.

En cas d'annulation, trois facteurs seront pris en compte : le délai de préavis, le nombre d'heures effectivement entamées et le temps écoulé depuis le début de la formation.

Si le stagiaire annule sous cas de force majeure, il lui sera demandé de payer à TELELANGUE une somme correspondant aux frais engagés pour le déroulement du stage.

Un module sera considéré comme dû s'il a été entamé ou si le temps imparti à ce module (2 mois) a été entamé.

Ainsi, en cas demande de résiliation, un stagiaire ayant accumulé du retard et n'ayant, par exemple, toujours pas fini son premier module au bout de trois mois sera réputé, avoir entamé deux modules (le 3ème mois correspondant au premier mois de formation de son deuxième module entamé). Le nombre de modules entamés, et donc dus, sera déterminé le jour de l'expiration du délai de préavis en fonction de la consommation finale réelle de module et de la date de fin de préavis. Une fois le nombre de modules entamés établi, la valeur de ces modules dus sera ramenée à la grille de tarif ci-dessous, qui est la grille de référence des tarifs pour des contrats de 1 à 9 modules.

7.1 Tarif dégressif de référence

1 module (32 heures sur 4 mois)	660,00 euros
2 modules (64 heures sur 8 mois)	1.240,00 euros
3 modules (96 heures sur 12 mois)	1.760,00 euros
6 modules (192 heures sur 24 mois)	3.040,00 euros
9 modules (288 heures sur 36 mois)	3.564,00 euros

7.2 Frais d'annulation

TELELANGUE retiendra une somme totale égale à la valeur établie ci-dessus des niveaux entamés, et donc dus, plus des frais d'annulation exceptionnels de 100,00 euros.

Dans les cas de résiliation, le stagiaire devra régler le solde dû dans un délai maximum de 15 jours après réception de la réponse à sa lettre de demande de résiliation. Il est convenu que passé ce délai, TELELANGUE pourra débiter le solde dû par le stagiaire en une (1) fois par le moyen de paiement le plus approprié.

7.3 Délai de remboursement

Dans tous les cas TELELANGUE s'engage à rembourser les sommes éventuellement dues dans un délai maximum de six (6) mois à partir de la date de réception de la demande d'annulation adressée par lettre recommandée avec A/R.

Article 8 – Modalités de paiement

Les modalités de paiement seront établies en fonction du choix du moyen de paiement sélectionné sur le site d'inscription en ligne. Elles seront reprises sur l'e-mail de confirmation que le stagiaire recevra à l'issue de la procédure de préinscription. Il sera également possible de vérifier les modalités de règlement dans le contrat de formation consultable et imprimable sur le portail de réservation (<http://netplanning.telelangue.com>).

Article 9 – Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par lettre recommandée avec A/R à : TELELANGUE – Service Grand Public – 9, rue Maurice Grandcoing – 94854 IVRY-SUR-SEINE Cedex. La date officielle de la réclamation sera la date de réception du recommandé, et non la date d'envoi.

Article 10 - Clause de tolérance

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une des obligations du présent contrat ne saurait être interprété comme une renonciation à l'exécution de l'obligation en cause.

Article 11 - Force majeure

Conformément aux dispositions de l'article 1148 du Code Civil, chacune des parties sera déchargée de toute responsabilité si l'inexécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure, au sens de la jurisprudence en vigueur et défini par tout événement imprévisible, irrésistible, hors du contrôle des parties et rendant momentanément impossible l'exécution de ses obligations.

En présence d'un cas de force majeure, les parties fourniront leurs meilleurs efforts pour poursuivre le présent accord.

Article 12 - Nullité partielle

En cas de nullité de l'une des clauses ou d'une partie du présent accord, celle-ci serait seulement réputée non écrite, le reste de l'accord demeurant valable.

Article 13 - Règlement des litiges

En cas de différent survenant entre les parties, celles-ci conviennent de mettre en œuvre tous les moyens utiles pour trouver une solution amiable avant saisie d'une juridiction. A défaut, toute contestation ou litige né du présent contrat sera de la compétence du tribunal de Commerce de Paris.